République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 07 avril 2026

Délibération N° DE_043_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation : 01/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Alain GEVAUDAN, Ronna CHALVET, Margot PODGORNY, EMMANUEL VERILHAC, Aude REUCHET, Manon LHOST, Simon POUVREAU, Olivier GINIER
Représentés :
Absents et Excusés : Valentin BESNIER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Margot PODGORNY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Subvention association Les Baranhas

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention à l'association « Les Baranhas » de 250 euros pour l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VALIDE la subvention de 250€

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDECHE)

Margot PODGORNY
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 08/04/2026
Date de reception de l'AR: 08/04/2026

007-210701470-DE_043_2026-DE
A G E D I